

Délibération n° 2012-020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 juin 2012

Date de la convocation : 24/05/2012

Date de la publication : 07/06/2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Emmanuel ALONSO, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Philippe DUSSERT (pouvoir à Pierre FAURE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

ABSENT : Jacques LABE

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**ESPACE MULTISPORTS : choix des entreprises suite à la réunion
de la Commission d'Appel d'Offres du 31 mai 2012**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22

Vu le Code des Marchés Publics, notamment en application des articles 1 et 28,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence transmis en date du 26/04/2012,

Vu l'avis de la commission d'Appel d'Offres en date du 31/05/2012 pour l'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** les marchés relatifs à la construction d'un complexe couvert multisports comme suit :

Désignation des lots	Entreprises attributaires	Montant HT des marchés	
		Tranche ferme	Options
Lot 1- Voirie Réseaux divers	MARSOL	125 000.00 €	
Lot 2 – Gros Œuvre	GALLEGO	361 673.55 €	
Lot 3 – Charpente métallique	NESTADOUR	135 292.25 €	
Lot 4- Charpente bois et mur ossature bois	PYRENEES CHARPENTES	116 174.11 €	
Lot 5- Etanchéité	CDS	194 289.85 €	
Lot 6- Bardage métallique	NESTADOUR	125 259.00 €	
Lot 7- Bardage bois	PYRENEES CHARPENTES	87 262.48 €	

Lot 8 - Menuiseries aluminium	DORBESSAN	149 062.00 €	
Lot 9 - Serrurerie	LACAZE	24 868.00 €	
Lot 10 - Menuiserie bois	MENUISIERS AGENSEURS BIGORRE	46 644.80 €	
Lot 11- Plâtrerie – Faux plafonds	OLIVEIRA ROGEL	46 632.40 €	
Lot 12 - Carrelage - Faïence	GUICHEREAU	38 506.22 €	
Lot 13 - Sols sportifs	TENNIS ET SOLS	74 828.00 €	
Lot 14- Peinture	LATU	36 811.22 €	
Lot 15 – Electricité – courants forts courants faibles	CASSAGNE	103 032.20 €	8 839.00 €
Lot 16 – Plomberie – sanitaire – chauffage - ventilation	BOBION ET JOANIN	214 000.00 €	
Lot 17 – Equipements sportifs	NOUANSPORT	34 600.71 €	
Lot 18 – Affichage sportif	STRAMATEL	4 730.00 €	
Lot 19 – Espaces verts	ATOUT VERT	4 988.54 €	
Lot 20- Parquets Dojo	BOBIN SPORT	12 550.00 €	
	Total	1 936 205.33 €	8 839.00 €
Total général			1 945 044.33 €

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises.

P.C.C.

Le Maire,



Y. Boubee
Yannick BOUBÉE.

Délibération n° 2012-021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 juin 2012

Date de la convocation : 24/05/2012

Date de la publication : 07/06/2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Emmanuel ALONSO, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Philippe DUSSERT (pouvoir à Pierre FAURE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

ABSENT : Jacques LABE

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Le Fonds d'Aménagement rural (FAR) 2012 : approbation des travaux et de leur financement

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil Général, au titre du F.A.R. 2012 pour des travaux de voirie et d'approuver le plan de financement ci-après :

Désignation travaux	Coût estimatif des travaux hors taxes	FINANCEMENT	Montant H.T.
Travaux de voirie			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Travaux de point à temps ■ Travaux de réfection de trottoirs (Lotissement La Clairière, Les Castors) 	<p>20 000,00 €</p> <p>45 000,00 €</p>	<p>Subvention du Conseil Général au titre du FAR 2012</p> <p>Fonds propres de la Commune</p>	<p>22 000,00 €</p> <p>43 000,00 €</p>
Total HT	65 000,00 €		65 000,00 €


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de REALISER ces travaux
- et d'APPROUVER le plan de financement ci-dessus.

P.C.C.

Le Maire,




 Yannick BOUBÉE.

Délibération n° 2012-022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 juin 2012

Date de la convocation : 24/05/2012

Date de la publication : 07/06/2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Emmanuel ALONSO, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Philippe DUSSERT (pouvoir à Pierre FAURE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

ABSENT : Jacques LABE

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Convention Cadre de Formation avec le CNFPT

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) assure la formation du personnel des collectivités territoriales en contrepartie d'une cotisation de 0.9 % sur la masse salariale.

Il conviendrait de passer une convention-cadre de partenariat avec le CNFPT pour pouvoir éventuellement organiser des formations non prises en charge gratuitement par le CNFPT et qui seraient donc payantes ;

par exemple :

- Formations collectives inter-intra collectivités,
- Formations collectives intra collectivités,
- Formations individuelles payantes,

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place cette convention-cadre de partenariat entre le CNFPT et la Commune d'Aureilhan pour éventuellement pouvoir organiser ces formations spécifiques payantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour 26,

Contre : 0

Abstentions : 2 (Jacques LAPALISSE et Audrey MAUHOURAT)

DECIDE :

- **D'AUTORISER M. le Maire à passer une convention-cadre de partenariat avec le CNFPT et de signer tous actes aux effets ci-dessus pour l'année 2012.**

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

Délibération n° 2012-023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 juin 2012

Date de la convocation : 24/05/2012

Date de la publication : 07/06/2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Emmanuel ALONSO, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Philippe DUSSERT (pouvoir à Pierre FAURE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

ABSENT : Jacques LABE

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Convention Commune/Conseil Général pour le renouvellement du marquage axial de l'avenue des Sports

Vu la lettre du 4 avril 2012 de Monsieur le Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées ;
 Considérant l'exigence de sécurité publique sur la route départementale n°632, dénommée avenue des Sports ;
 Considérant que le renouvellement du marquage axial ocre de sécurité, sur l'avenue des Sports, entre le panneau d'entrée d'agglomération et le Bout du Pont, est estimé à 9 200 € TTC ;
 Considérant que le conseil Général en assure la maîtrise d'ouvrage ;
 Considérant le Plan de financement suivant

Financier	€ TTC	%
■ Aureilhan	2 300 €	25
■ Séméac	2 300 €	25
■ Conseil Général (maître d'ouvrage)	4 600 €	50
Total HT	9 200 €	100

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

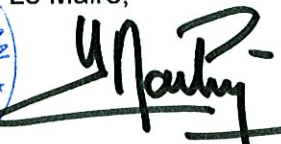
Article 1 : Attribue un fonds de concours de 2 300 € au Conseil Général pour le renouvellement du marquage axial ocre de sécurité, sur la route départementale n° 632, dénommée avenue des Sports, précisément sur le tronçon entre le panneau d'entrée d'agglomération et le Bout du Pont.

Article 2 : Approuve la convention correspondante et autorise Monsieur le Maire à la signer.

P.C.C.



Le Maire,


 Yannick BOUBÉE.

Délibération n° 2012-024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 juin 2012

Date de la convocation : 24/05/2012

Date de la publication : 07/06/2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Emmanuel ALONSO, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Philippe DUSSERT (pouvoir à Pierre FAURE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

ABSENT : Jacques LABE

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Prise en charge des lotissements Le CABALIROS, Le HAUTACAM et
L'AURELIUS : autorisation à lancer l'enquête publique**

M. le Maire indique à l'assemblée que les Associations Syndicales des lotissements :

- Le CABALIROS
- Le HAUTACAM
- L'AURELIUS

ont sollicité l'incorporation dans le domaine public des voies et espaces communs de ces lotissements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à prescrire par arrêté l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs privés de ces lotissements.

P.C.C.

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.

Délibération n° 2012-025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 juin 2012

Date de la convocation : 24/05/2012

Date de la publication : 07/06/2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Emmanuel ALONSO, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Philippe DUSSERT (pouvoir à Pierre FAURE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

ABSENT : Jacques LABE

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

PERSONNEL COMMUNAL : CREATIONS DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Dans le cadre de l'avancement de grade des agents et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées, il est proposé la création de postes ci-après pour permettre la nomination des agents titulaires :

Catégorie C - Filière administrative

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2012,

Catégorie C- Filière technique :

- 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2012,
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2012,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M Lacabanne ne participe pas au vote), décide de créer les postes ci-dessus mentionnés. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 « charges de personnel » du budget 2012.

P.C.C.

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.

Délibération n° 2012-026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 juin 2012

Date de la convocation : 24/05/2012

Date de la publication : 07/06/2012

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Emmanuel ALONSO, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Philippe DUSSERT (pouvoir à Pierre FAURE), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Annie AGUADO (pouvoir à Françoise MAZOUÉ), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

ABSENT : Jacques LABE

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Création d'une régie pour le nouveau marché des Castors : encaissement des recettes relatives au droit de place

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un marché qui se tiendra Place Florence les matins des dimanches et jours fériés, à compter du 17 juin 2012.

Monsieur le Maire propose de créer une régie de recettes pour encaisser *le produit* des droits de place du marché à compter du 17 juin 2012. Les règles fondamentales touchant aux régies de recettes ou d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont fixées par les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code général des collectivités territoriales issues du décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005. Elles font l'objet de l'instruction codificatrice n° 06-031-ABM du 21 avril 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à créer une régie de recettes pour le service « Marché Place Florence » de la Commune d'AUREILHAN
- D'AUTORISER M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué à signer tout document nécessaire.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.